
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 septembre 2023, à compter de 20h00

Sont présents :

Mesdames les conseillères, Valérie Beurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau, Messieurs les conseillers, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Nicole Jacques, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte. Un mot de bienvenue est adressé à la conseillère Pascale Renzo Charbonneau.

2023-09-74

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i) Lettre de démission du conseiller Ghislain Beauregard
 - ii) Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - iii) Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole
 - iv) Dépôt du compte-rendu de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2023
 - d) Représentation auprès du Ministère de la Sécurité Publique et du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation
 - e) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC Marguerite D'Youville
 - f) Représentant aux différents comités et/ou secteurs d'activités – Nominations
 - g) Remplacement du photocopieur—Contrat de location à terme
 - h) Entente intermunicipale relative à la mise en place d'un système de gestion documentaire et archivage numérique.
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

- b) Dérogation mineure pour monsieur Luc Jacques située au 610, chemin de la Beauce visant à diminuer la distance de ligne de propriété d'un bâtiment agricole à des fins de lotissement

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Travaux d'entretien de la branche 19 ruisseau Coderre

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapports – Juin 2023

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

2023-09-75

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

- b) La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil du mois dernier.

c) Lecture et adoption des comptes

2023-09-76

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 5 juillet au 5 septembre 2023 au montant de 162 940.06 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beauvage Vincent, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 septembre 2023 au montant de 162 940.06 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

d) Dépôt de documents :

- i) Lettre de démission de Ghislain Beaugard
- ii) Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole
- iii) Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
- iv) Dépôt du compte-rendu de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2023

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

e) Représentation auprès du Ministère de la Sécurité Publique et du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation

2023-09-77

ATTENDU le déséquilibre fiscal pour les 17 villes composant la Régie en ce qui a trait à leur contribution financière pour maintenir un service de police sur leur territoire versus les villes desservies par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU l'augmentation des dépenses connues les dernières années par les villes ainsi que les responsabilités accrues ;

ATTENDU l'accès aux subventions par la Ville de Montréal pour faire face aux difficultés de recrutement, ce qui représente le salaire d'un policier sur 2 à la hauteur de 45 millions de dollars par année pendant 5 ans, alors que la Régie n'a aucune subvention de fonctionnement pour l'aider dans ses opérations ;

ATTENDU les autres subventions reçues pour d'autres instances ;

ATTENDU que l'École nationale de Police réserve des recrues pour les Villes de Montréal, de Laval, de la Sûreté du Québec alors que nous avons peine à recruter les policiers dont nous avons besoin pour effectuer nos obligations ;

ATTENDU que les 17 villes regroupées pour la Régie ont des enjeux importants de taxation et que les quotes-parts ont augmenté de façon importante les dernières années ;

ATTENDU que pour maintenir les services de police de niveau 2 de la Régie, nous avons besoin de financement autre que les quotes-parts défrayées par les villes ;

ATTENDU que la Régie n'a pas accès actuellement aux subventions pour les rénovations ou la construction d'infrastructures répondant aux besoins ;

ATTENDU que la pénurie d'effectifs au sein de la Régie a pour effet de causer un certain épuisement au niveau des employés ;

ATTENDU que la pénurie d'effectifs a également un impact notable sur la sécurité des citoyens, notamment en matière de sécurité routière qui, d'ailleurs, se reflète au dernier bilan de la SAAQ au niveau de son bilan routier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

DE DEMANDER une rencontre auprès de Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de Monsieur François Bonnardel Ministre de la Sécurité publique ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- Monsieur Martin Damphousse, Président de l'Union des Municipalités du Québec ;
- Monsieur Jacques Demers, Président de la Fédération québécoise des municipalités ;
- Madame Suzanne Roy, Ministre de la Famille et responsable de la Montérégie ;
- Monsieur Simon Jolin-Barrette, Ministre de la Justice ;
- Monsieur Jean-François Roberge, Ministre de la Langue française.

ADOPTÉE

f) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC Marguerite D'Youville

2023-09-78

Sur proposition de la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :

DE NOMMER le conseiller Bruno Napert maire suppléant et substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

g) **Représentant aux différents comités et/ou secteurs d'activités – Nominations**

2023-09-79

Sur proposition du conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Jacques, il est résolu unanimement :

DE PROCÉDER aux affectations suivantes ;

Représentant voirie et aqueduc : Bruno Napert
Représentante au comité des loisirs : Pascale Renzo Charbonneau

DE NOMMER au comité de sélection pour les entrevues des candidats pour les demandes d'emploi :

Les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau et le maire Daniel Plouffe.

ADOPTÉE

h) **Remplacement du photocopieur – Contrat de location à terme**

2023-09-80

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur de marque Xerox vient à échéance le 24 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de Xerox de remplacer l'appareil C8035 par un équivalent plus modern.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition reçue le 15 août 2023 de Xerox ;

DE PROCÉDER à la location du photocopieur de marque Xerox, modèle Altalink C8135 au coût de 113.28\$ mensuellement avant taxes pour une période de 66 mois ainsi que le contrat de service offert avec ce photocopieur, soit 0.0075\$ par copie en noir et blanc et de 0.066\$ pour les copies couleur et ce sans augmentation tout au long du contrat de location

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document à intervenir pour la location du photocopieur.

ADOPTÉE

h) **Entente intermunicipale relative à la mise en place d'un système de gestion documentaire et archivage numérique**

2023-09-81

ATTENDU qu'il est souhaitable de mettre en commun un système documentaire et d'archivage numérique régional, ci-après « Projet » pour répondre aux besoins de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé une subvention d'un montant maximal de 250 000 \$ au Projet ;

ATTENDU que les participants doivent contribuer au financement du Projet à hauteur d'un minimum de 50 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU le *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services* de la MRC ;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale soumis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire M. Daniel Plouffe et la direction générale à signer l'Entente intermunicipale relative à la mise en place d'un système de gestion documentaire et d'archivage numérique, telle que soumise aux membres du conseil ou contenant toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que le raccordement de la génératrice n'est pas terminé, retard occasionné par Hydro-Québec.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne qu'il y a eu 71 constats de vitesse émis entre la période du 1 avril au 30 juin.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne que des travaux ont été faits au Second-Ruisseau. Dans les jours qui suivent ils vont préparer et asphalter une partie du rang Berthiaume et une correction sur la Petite Montée.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une assemblée a eu lieu le 29 août dernier concernant une dérogation mineure.

b) Dérogation mineure pour monsieur Luc Jacques située au 610, chemin de la Beauce visant à diminuer la distance de ligne de propriété d'un bâtiment agricole à des fins de lotissement

2023-09-82

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure vise à rendre conforme l'opération cadastrale du dossier 23JALU, minute 4215 avec une marge arrière de 1,17 mètre et une marge latérale de 1,23 mètre, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 125, concernant la disposition relative à l'implantation de bâtiments accessoires, à l'article 10.1.3, qui stipule que les bâtiments accessoires à l'usage agricole doivent être construits à une distance minimale de cinq (5) mètres d'une ligne de lot;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire détacher la résidence actuelle de la terre agricole pour la vente ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire détacher une partie de lot à des fins de construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement portant sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT que le but de la demande est de conserver un bâtiment d'intérêt patrimonial ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une ferme familiale en activité, et que la dérogation mineure demandée est nécessaire pour permettre le maintien des activités de cette entreprise agricole existante ;

CONSIDÉRANT que l'application des dispositions existantes au règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur compte tenu du bâtiment patrimonial sur la propriété ;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins étant donné que le bâtiment est existant ;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'urbanisme réuni le 29 août 2023, s'est exprimé de la façon suivante :

- Le CCU recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de Calixa-Lavallée entérine la décision du CCU

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il y a des travaux d'entretien sur la branche 19 du ruisseau Coderre

c) Travaux d'entretien du ruisseau Coderre

2023-09-83

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur la branche 19 du ruisseau Coderre ;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 208 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales* ;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés ;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au Règlement numéro 208 de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 19 du ruisseau Coderre par la MRC de Marguerite-D'Youville ;

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 19 du ruisseau Coderre, et ce, en conformité au *Règlement numéro 208 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales*.

ADOPTÉE

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Pascale Renzo Charbonneau mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun document

13- CORRESPONDANCE

a) Exo – Rapports – Juin 2023

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- Une demande de réduction de vitesse sur la rue Lavallée (photos déposés)
- On s'informe où se situe la branche 19 du ruisseau Coderre
- Une question est posée concernant les camps de jour pour l'an prochain.
- Un jeune nous a signalé deux situations qu'il a vécu en circulant sur la rue Lavallée ainsi quand il a été patiné
- Une question est posée concernant la patinoire, les lumières qui sont allumées.
- On s'informe où est rendu le dossier avec Ministère des Transports pour la rue Labonté

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-09-84

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h42.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Nicole Jacques
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Nicole Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim